



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
PRESTATIONS DE SERVICES

**MISSION DE REPORTAGES PHOTOGRAPHIQUES POUR LES OPERATIONS POUR
LESQUELLES LANGUEDOC ROUSSILLON AMENAGEMENT AGIT AU NOM ET POUR LE
COMPTE DE LA REGION LANGUEDOC ROUSSILLON**

POUVOIR ADJUDICATEUR :

LANGUEDOC ROUSSILLON AMENAGEMENT agissant au nom et pour le compte de la REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON – 117 rue des Etats Généraux – CS 19536 – 34961 MONTPELLIER CEDEX 2 – France – Tél. : 04 99 524 524 – Fax : 04 99 524 525 – E-mail : marches@lr-amenagement.fr

Les renseignements d'ordre administratifs et/ou techniques peuvent être obtenus auprès de :
Languedoc Roussillon Aménagement – Fax : 04.99.524.525

Type de Pouvoir Adjudicateur et activité principale : Société d'Economie Mixte d'aménagement.
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'un autre pouvoir adjudicateur.

OBJET DU MARCHÉ

Reportages photographiques pour les opérations pour lesquelles LRA agit au nom et pour le compte de la Région Languedoc Roussillon.

La Région Languedoc Roussillon a engagé un important programme de rénovation et de construction de lycées, ainsi que la construction de bâtiments régionaux. Elle souhaite conserver, pour les besoins de sa communication, mais aussi dans une perspective de mémoire, les temps forts des opérations entreprises, et cela sous la forme d'une banque photographique.

La présente consultation vise à s'entourer d'un photographe professionnel afin de réaliser cette prestation.

Les prestations seront à réaliser sur l'ensemble du territoire régional.

Code CPV : 79961000 - Catégorie de services : 27

Lieu d'exécution des marchés : ensemble du territoire de la région Languedoc Roussillon.

Code Nuts : FR 81

L'avis implique un marché public.

Date prévisible de début des prestations : fin 1^{er} trimestre 2012

En application de l'article 50 du Code des Marchés Publics, les variantes ne sont pas autorisées.

Les offres variantes seront donc irrecevables et éliminées sans être examinées.

L'offre de base sera cependant examinée sous réserve qu'elle soit présentée de manière distincte de la ou les variantes.

Options :

- pas d'option au sens du droit national
- option au sens du droit communautaire :
 - possibilité de conclure des avenants pour la réalisation de nouvelles prestations qui seraient devenues nécessaires à la suite de circonstances imprévues dans l'exécution des marchés objet de la présente consultation.
 - reconduction possible du marché 3 fois pour une durée de un an, soit une durée totale d'exécution de 4 ans.

Le marché sera un marché à bons de commande sans minimum et maximum fixé à 199 500 € HT pour la durée totale du marché.

Il aura une durée de un an à compter de sa notification, et pourra être renouvelé par tacite reconduction pour une période de un an.

Le nombre de renouvellement ne pourra pas excéder trois renouvellements.

Les prestations seront exécutées conformément aux bons de commande émis dans le cadre du marché objet de la présente consultation.

Le marché est traité à prix unitaires.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Ce marché ne se décompose pas en tranche.

La consultation n'est pas allotie.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE :

- Cautionnement : Aucune clause de garantie ne sera appliquée.
- Modalités de paiement du marché : conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics, le délai global de paiement débutant à compter de la réception de la facture par Languedoc Roussillon Aménagement.
- Modalités de financement du Marché : conformément aux articles 106 à 109 du Code des Marchés Publics et par avance de la collectivité au mandataire.
- Dossier rédigé en langue française.
- Unité monétaire : Euro.
- L'offre sera présentée par un seul opérateur économique ou par un groupement. Un même opérateur économique ne peut cependant être mandataire de plusieurs groupements. En cas de groupement, la forme juridique après attribution du marché sera le groupement solidaire. Conformément à l'article 51 VII du Code des Marchés Publics, le groupement ne respectant pas cette forme sera tenu d'assurer sa transformation.

RENSEIGNEMENTS DEMANDES SUR LA SITUATION DU CANDIDAT ET/OU DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT : CAPACITES TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET FINANCIERES :

Pièces et renseignements visés aux articles 43 à 45 du Code des Marchés Publics.

Le candidat peut utiliser le modèle de déclaration du candidat joint au dossier ou fournira l'ensemble des pièces mentionnées ci-dessous.

Les modèles de déclaration du candidat sont également téléchargeables sur le site internet de Languedoc Roussillon Aménagement à l'adresse suivante : <http://www.lr-amenagement.fr> , rubrique marchés publics.

- Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
- Déclaration sur l'honneur datée et signée en application des articles 43 et 44 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée précisant que :

a) *Condamnation définitive :*

- le candidat ne fait pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts et aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-9, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- le candidat n'est pas exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) *Lutte contre le travail illégal :*

- le candidat ne fait pas l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L.

8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, le candidat ne fait pas l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) **Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés** : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, le candidat atteste être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) **Liquidation judiciaire** : le candidat n'est pas soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, n'est pas en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) **Redressement judiciaire** : le candidat n'est pas admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) **Situation fiscale et sociale** : le candidat a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - ✓ Chiffre d'affaires des 3 derniers exercices disponibles,
 - ✓ Moyens en personnel et en matériel,
 - ✓ Compétences : Le candidat devra présenter et justifier de la compétence et de la qualification de photographe professionnel, ayant une expérience ou qualification en photographie d'architecture.
 - ✓ Si le candidat est en mesure de la fournir, liste d'expériences professionnelles similaires de moins de 3 ans.

En cas de groupement, les pièces ci-dessus seront à fournir par chaque membre du groupement.

Conformément à l'article 45 du Code des Marchés Publics, les candidats pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières peuvent, même s'il s'agit d'un groupement, demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et eux. Dans ce cas, ils doivent justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

PROCEDURE DE PASSATION :

Marché passé en procédure adaptée conformément aux articles 26 II, 28, 40 III 1° et 77 du Code des Marchés Publics.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les éléments pris en compte pour juger des capacités du candidat conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics sont :

- Chiffre d'affaires annuel
- Capacités professionnelles
- Moyens techniques et humains

CRITERES D'ATTRIBUTION DES MARCHES :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères ci-dessous, conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics :

- Prix résultant de l'application du bordereau de prix unitaires aux quantités de référence (simulation) : critère affecté du coefficient de pondération de 30%
- Valeur technique de l'offre résultant des points devant figurer dans la note méthodologique : affectée du coefficient de pondération de 70%

MODALITES D'OBTENTION DES DOSSIERS DE CONSULTATION :

Conditions d'obtention des dossiers :

Dossier sous forme numérique : Dossier complet - dossier gratuit, pas de caution
Languedoc Roussillon Aménagement - fax : 04 99 524 525.

Dossier sous forme dématérialisée : Les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation sur le site internet de la Région accessible à l'adresse : <http://www.laregion.fr> , rubrique marchés publics

Préalablement au téléchargement du dossier de consultation, les candidats doivent procéder à la déclaration de leur identité en indiquant :

- Le nom de la personne téléchargeant le DCE
- La raison sociale
- L'adresse postale
- Une adresse électronique valide qui permet d'informer les candidats des éventuelles modifications du DCE

Pour accéder aux documents du DCE, les candidats doivent disposer d'un utilitaire permettant de lire les formats de dossiers compressés ".zip" ou le télécharger sur le site de dématérialisation de la Région Languedoc Roussillon.

MODALITES DE REMISE DES OFFRES :

Date limite de réception des offres : **27 février 2012 à 16 heures 00.**

Lieu de remise des offres :

Le candidat est invité à remettre son offre sous forme dématérialisée à l'adresse suivante :
<http://www.laregion.fr>

A défaut, remise des offres sous forme papier ou sous format support physique électronique :
LANGUEDOC ROUSSILLON AMENAGEMENT – 117 rue des Etats Généraux – **CS 19536** –
34961 MONTPELLIER Cedex 2 (Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

Les modalités de réponses par voie électronique ou sur support physique électronique sont explicitées dans le règlement de consultation.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Marché non inscrit dans un projet/programme financé par les fonds communautaires.

Marché non réservé.

Pas de publication antérieure relative au même marché.

L'exécution du marché n'est pas soumise à d'autres conditions particulières.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34063 Montpellier Cedex. Tel : 04 67 54 81 00 – Fax : 04 67 54 74 10 – e ;mail : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34063 Montpellier Cedex. Tel : 04 67 54 81 00 – Fax : 04 67 54 74 10 – e ;mail : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 10 février 2012

